

AR Prefecture

063-216301424-20240701-26_06_2024_19-DE
Reçu le 01/07/2024
Publié le 01/07/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ECHANDELYS

Séance du 26 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-six du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick,

Absents représentés : Mme RENAUDIAS Yvette, représentée par HEUX Christian, Mme DEIJN Mélanie, représentée par FARON Marion

Absent : M. MORIN-LEBOURG Romuald

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

OBJET : Vente chemin rural

Monsieur le Maire confirme aux membres du conseil municipal, le souhait de Monsieur Cees BREUER habitant de la Foresterie, de se rendre acquéreur d'un tronçon de chemin longeant sa propriété. Il explique que ce tronçon de chemin reliant la rue des Panoramas à la rue de la Source, appartient au domaine privé de la commune et qu'il revient donc au conseil municipal de délibérer sur les conditions de sa vente.

Il précise que les habitants de la Foresterie ont été consultés et qu'aucune opposition n'a été formulé à cette acquisition.

Monsieur le Maire propose donc que le conseil s'exprime sur le principe de cette vente, les frais de bornage et de notaires étant à la charge de l'acheteur.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à 8 voix pour (M. Cees BREUER étant concerné par la vente, il ne prend pas part au vote) de céder le tronçon de

AR Prefecture

063-216301424-20240701-26.06.2024-19-DE
Reçu le 01/07/2024
Puy-de-Dôme 07/2024

Chemin à M. BREUR et précise que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acheteur

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX



AR Prefecture

DE 26-06-2024-20

063-216301424-20240701-26_06_2024_20-DE

Reçu le 01/07/2024

Publié le 01/07/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance 26 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-six du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick,

Absents représentés : Mme RENAUDIAS Yvette, représentée par HEUX Christian,
Mme DEIJN Mélanie, représentée par FARON Marion

Absent : M. MORIN-LEBOURG Romuald

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

Objet : LISTES DES MEMBRES ET DES BENEFICIAIRES DE L'AFFOUAGE DES SECTIONS 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il lui appartient, comme chaque année :

- 1- De dresser la liste des membres
- 2- De déterminer le mode de partage sections (soit par feu, soit par tête, soit mixte)
- 3- De dresser la liste des bénéficiaires de l'affouage

Conformément à la loi n°2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de communes, elle informe l'assemblée que l'article 2411-1 I du Code Général des Collectivités Territoriales précise que :

- La notion de membre d'une section se substitue à celle d'ayant droit.
- Sont considérés comme membres d'une section les habitants de la section ayant leur domicile réel et fixe sur le territoire de la section.
- Toutes les personnes composant une même famille peuvent être considérées comme membres de la section sous réserve qu'elles aient leur résidence principale sur le territoire de la section mais aussi qu'elles disposent de la capacité juridique.

Compte tenu de ces éléments et après délibération, le Conseil Municipal :

1- Dresser une liste des membres des différentes sections de la

commune :

063-216501424-20240701-26_06_2024_20-DE
Reçu le 01/07/2024
Publié le 01/07/2024

Section du BUISSON

CHEVARIN Robert
CHEVARIN Nathalie
MORIN-LEBOURG Romuald
DECAUX Aurélie
RYO Guillaume
TRUCHET Anaïs
TOURBET Cyril
TOURBET Sandrine

ECHALIER Lucien
ECHALIER Odette
ECHALIER Jean-Pierre
ECHALIER Laurence
ECHALIER Jean
HERITIER Annie
PONTENIER Jean-Pierre
PONTENIER Ludovic
VAN DEN BERG Wilhelmus
PONTENIER Nicolas
KINSINGER Laetitia
FOIDART Isabelle

Section BUISSON/FAUX-PLANTA

CHEVARIN Robert
CHEVARIN Nathalie
CARBONNIER François
MEUNIER Jean-Philippe
MATUSSIÈRE Nicolas
MATUSSIÈRE Aline
MORIN-LEBOURG Romuald
DECAUX Aurélie
RYO Guillaume
TRUCHET Anaïs
TOURBET Cyril
TOURBET Sandrine
VERNE Antoine
VERNE Candie

Section de COUPAT

RECOQUE Paulette
RECOQUE Patrick
RECOQUE Philippe
SCANZIO Céline

Section de DEUX-FRÈRES

BARRIERE Raymond
BARRIERE Christiane
BARRIERE Carine
FAURE François
FAURE Marie-Paule
FAURE Pierre
FAURE Marcelle
PINTO Joëlle
PINTO Mathias
PORADOWSKI Suzanne
CHARRETTE Nadine
CHARRETTE Serge
BAUD Frédéric
MICHON Ghislaine
DEIJN Marco
DEIJN Mélanie
CHALKE Colin
CHALKE Wendy

Section du CLUEL

FARON Thomas
FARON Marion
DUTOUR Jean
DUTOUR Christian
RIVATON Renaud
RIVATON Chantal
BRUGERE Julien
ANTONIO Elodie

Section de CHABREYRAS

MECHELSE Kees

AK Prefecture

MECHELSE Lienneke

063-216301424-20240701-26_06_2024_20-DE

Reçu le LAFOUERE Bertrand

Publié le 01/07/2024

BARTRE Lisa

Section de LABAT

DUTOUR Michelle
HEUX Patrick
FOIDART Claire
BESSON Claude
HEUX Joëlle
HEUX Christian
GARS Julien
JEZEQUEL Gwenaëlle

Section de PAREL-FIOSSON

BOYENVAL Marian
BOYENVAL Nelly
RENAUDIAS Guy
RENAUDIAS Yvette
COUDERT Maurice
COUDERT Yvette
VIVAT Laurent
VERNE Grégory
VIVAT Daniel
VIVAT Valérie
RECOQUE Jean-Pierre
RECOQUE Catherine
RIBBE Christophe
MEYNARD Laureline
CHALIMBAUD Yves
RECOQUE Damien
METAIS Marion

Section de PAREL

BOYENVAL Marian
BOYENVAL Nelly
RENAUDIAS Guy
RENAUDIAS Yvette
COUDERT Maurice
COUDERT Yvette
VERNE Grégory
VIVAT Daniel
VIVAT Valérie

CHALIMBAUD Yves

Section de CHER

FAYOLLE Paul
DARPOUX Pierre
DARPOUX Solange
RAVAUD Christine
MARTIN Gisèle
GIRARDELLO Nicolas

Section du MAS

DUTOUR Marcel
DUTOUR Isabelle
DUTOUR Georgette
LENTINI Alain
LENTINI Annie
ROUX Marthe
ROUX Denis
GROS Alain
GROS Hélène
ALBERO Patrick
DUTOUR Marie-Louise
MAZERY Alain
MAZERY Marie-Josée
POINTUD Annick
MAGNE François
CLAUDE Nathalie

Section de LA FORESTERIE

BREUER Cees
VAN DER GAAG Gerda
VIGREUX Jérôme
VIGREUX Nathalie
FOURTIN Jean-Paul
DRAPEAU Sébastien
MAURIN Sébastien

Section de LA FAYE

BOYER Gilles
ITIER Baptiste
MENUT Solange

AR Prefecture

063-216301424-20240701-26_06_2024_20-DE

Reçu le 01/07/2024

Publié le 01/07/2024

~~2- décide à l'unanimité des présents que,~~ conformément à l'article L 145-2 du code forestier, article remplacé par l'article L 243-2 à compter du 1er juillet 2012, le partage de l'affouage, qu'il s'agisse de bois de chauffage, se fera par feu (article L 145-2 de l'ancien code forestier).

3- dresse comme suit la liste des bénéficiaires de l'affouage :

Section BUISSON/FAUXPLANTA

CHEVARIN Robert
MEUNIER Jean-Philippe
CARBONNIER François
MORIN-LEBOURG Romuald
MATUSSIÈRE Nicolas
TOURBET Cyril
VERNE Antoine
RYO Guillaume

Section du BUISSON

CHEVARIN Robert
MORIN-LEBOURG Romuald
RYO Guillaume
TOURBET Cyril

Section du CLUEL

FARON Thomas
DUTOUR Jean
RIVATON Renaud
BRUGERE Julien

Section de CHABREYRAS

ECHALIER Lucien
ECHALIER Jean-Pierre
HERITIER Annie
VAN DEN BERG Wilhelmus
PONTENIER Nicolas
FOIDART Isabelle

Section de COUPAT

RECOQUE Patrick
RECOQUE Philippe

Section de DEUX-FRÈRES

BARRIERE Raymond
FAURE François
FAURE Pierre
PINTO Joëlle
PORADOWSKI Suzanne
CHARRETTE Serge
BAUD Frédéric
DEIJN Marco
CHALKE Colin
MECHELSE Kees
LAFLAQUIERE Bertrand

Section de LABAT

DUTOUR Michelle
HEUX Patrick
FOIDART Claire
BESSON Claude
HEUX Christian
GARS Julien

Section de PAREL-FIOSSON

BOYENVAL Marian
RENAUDIAS Guy
COUDERT Maurice
VIVAT Laurent
VERNE Grégory
VIVAT Daniel
RECOQUE Jean-Pierre

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

RIBBE Christophe

CHALIMBAUD Yves

RECQUE Damien

063-260000-11-26_06_2024_20-DE
Reçu le 01/07/2024
Publié le 01/07/2024

Section de PAREI

BOYENVAL Marian

RENAUDIAS Guy

COUDERT Maurice

VERNE Grégory

CHALIMBAUD Yves

VIVAT Daniel

Section de CHER

DARPOUX Pierre

RAVAUD Christine

FAYOLLE Paul

MARTIN Gisèle

Section du MAS

DUTOIR Marcel

DUTOIR Georgette

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

LENTINI Annie

ROUX Marthe

GROS Alain

MAZERY Alain

POINTUD Annick

MAGNE François

CLAUDE Nathalie

ALBERO Patrick

Section de LA FORESTERIE

BREUER Cees

VIGREUX Jérôme

FOURTIN Jean-Paul

DRAPEAU MAURIN Sébastien

Section de LA FAYE

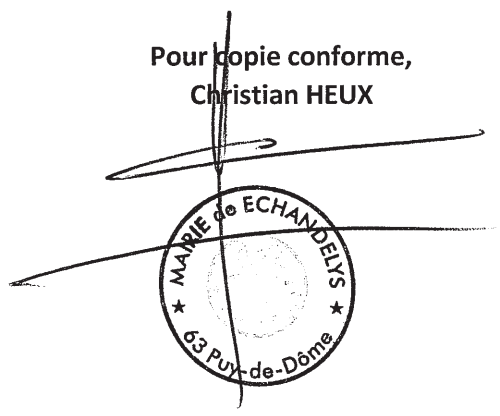
BOYER Gilles

ITIER Baptiste

MENUT Solange

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX



AR Prefecture

063-216301424-20240701-26_06_2024_20-DE

Reçu le 01/07/2024

Publié le 01/07/2024

AR Prefecture

063-216301424-20240701-26_06_2024_21-DE
Reçu le 01/07/2024
Publié le 01/07/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ECHANDELYS**

Séance du 26 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-six du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick,

Absents représentés : Mme RENAUDIAS Yvette, représentée par HEUX Christian, Mme DEIJN Mélanie, représentée par FARON Marion

Absent : M. MORIN-LEBOURG Romuald

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

OBJET : DM 1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative afin de régulariser les immobilisations, et propose la répartition des crédits comme suit :

CHAPITRE 041 : Opérations patrimoniales

- Compte 2088 : - 1 509.29 €
- Compte 2111 : + 1509,29 €
- Compte 2158 : - 667,74 €
- Compte 2188 : + 667.74

~~Compte 203 :~~

10 000 €

AR Prefecture

063-216301424-2024-07000000 - Compte_2182_21-DE +
Reçu le 01/07/2024
Publié le 01/07/2024

10 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal décide :

- d'effectuer le virement des crédits ci-dessus.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Christian HEUX



AR Prefecture

03-216301424-20240701-26_06_2024_22-DE
Reçu le 01/07/2024
Publié le 01/07/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ECHANDELYS

Séance du 26 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-six du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick,

Absents représentés : Mme RENAUDIAS Yvette, représentée par HEUX Christian, Mme DEIJN Mélanie, représentée par FARON Marion

Absent : M. MORIN-LEBOURG Romuald

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

OBJET : DM 2 COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative afin d'annuler des titres sur les exercices antérieurs, et propose la répartition des crédits comme suit :

- Compte 615231 : - 470 €
- Compte 673 : + 470 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal décide :

- d'effectuer le virement des crédits ci-dessus.

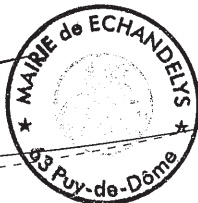
Certifiée exécutoire compte tenu

De la réception en
Sous-Prefecture le

De la publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX



AR Prefecture

063-216301424-20240701-26_06_2024_23-DE

Reçu le 01/07/2024

Publié le 01/07/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ECHANDELYS

Séance du 26 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-six du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick,

Absents représentés : Mme RENAUDIAS Yvette, représentée par HEUX Christian, Mme DEIJN Mélanie, représentée par FARON Marion

Absent : M. MORIN-LEBOURG Romuald

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

OBJET : Admission en non-valeur Budget Général

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la trésorerie lui a transmis la liste des impayés depuis l'année 2014 et précise qu'il convient désormais d'admettre en non-valeur certaines créances et d'émettre un mandat au compte 6541.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'admettre en valeur les impayés des exercices 2014 et 2015 de Madame LAMIEL Simone pour un montant de 296,40 €, d'émettre un mandat au compte 654.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Prefecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX



125
125
125
125

AR Prefecture

DE 26-06-2024-24

03-16301424-20240701-26_06_2024_24-DE
Reçu le 01/07/2024
Publié le 01/07/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ECHANDELYS

125
125
125
125
125
125
125

Séance du 26 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-six du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick,

Absents représentés : Mme RENAUDIAS Yvette, représentée par HEUX Christian, Mme DEIJN Mélanie, représentée par FARON Marion

Absent : M. MORIN-LEBOURG Romuald

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

OBJET : Admission en non-valeur Budget Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la trésorerie lui a transmis la liste des impayés depuis l'année 2015 et précise qu'il convient désormais d'admettre en non-valeur certaines créances et d'émettre un mandat au compte 6541.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'admettre en valeur les impayés de Monsieur Desautels Jacques pour un montant 0.08 € et de Monsieur Millereau Georges pour un montant de 0.04 € soit un montant global de 0.12 €, et d'émettre un mandat au compte 654.

125
125
125

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Prefecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX



125
125
125

AR Prefecture

03 216301424-20240701-26_06_2024_25-DE

Reçu le 01/07/2024

Publié le 01/07/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ECHANDELYS

Séance du 26 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-six du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick,

Absents représentés : Mme RENAUDIAS Yvette, représentée par HEUX Christian, Mme DEIJN Mélanie, représentée par FARON Marion

Absent : M. MORIN-LEBOURG Romuald

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

OBJET : Délibération de principe pour une gestion de l'exploitation de l'assainissement collectif à travers une convention de délégation ou par la régie de la CC ALF

M. le Maire expose :

La Loi Notre du 7/08/2015, modifiée par la loi du 03/08/2018 et la loi du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique, prévoit le transfert des compétences « eau potable et assainissement » à la CC ALF, au plus tard, à la date du 01/01/2026.

Ce transfert de compétence nécessite une préparation en amont de la date d'échéance compte tenu des différentes situations rencontrées sur le territoire, de la valeur du patrimoine qui est estimée à plusieurs dizaines de millions d'euros et à la nécessité d'assurer la continuité du service public.

C'est pourquoi, à la suite des conclusions du Comité de pilotage, constitué pour ce transfert de compétences et réuni pour la cinquième fois, le 21/05/2024 :

Considérant, que le futur périmètre d'exercice des compétences « eau potable et assainissement » par la CC ALF est arrêté (ref courrier communiqué par la CC ALF le 14/05/2024) ;

Considérant que la deuxième priorité pour étudier les scénarios de transfert est de connaître le mode de gestion souhaité par les communes ;

Considérant qu'à la suite des réunions de secteurs du mois de janvier et début février 2024, compte tenu que le périmètre d'exercice des compétences n'était pas arrêté à cette période, une partie seulement des communes s'étaient positionnées clairement

sur le mode de gestion souhaité ;

Considérant qu'il est envisagé que la CC ALF poursuive les contrats de DSP jusqu'à leurs termes et donc que les services en DSP ne sont pas concernés par un choix de mode de gestion à la date du transfert ;

Considérant que les conventions de délégation ne portent que sur l'exploitation courante du service (pas sur les investissements ni l'établissement du montant des redevances) ; la CC ALF remboursant les frais engagés par le délégataire selon les principes de la comptabilité publique (services rendus et justificatifs de dépenses) ;

Considérant les éléments d'information sur les conventions de délégation communiqués par la CC ALF à l'occasion des réunions de secteur de ce début d'année 2024 ;

Considérant que la mise à disposition d'un agent communal est aussi une modalité d'exercice des compétences possible ;

Considérant les possibilités de combiner les modalités d'exercice des compétences décrites, page 25, dans le diaporama du COPIL n°5, diaporama communiqué à toutes les communes et syndicats du territoire le 22 et 24 mai 2024 par la CC ALF ;

Considérant qu'il sera souhaitable d'arrêter un modèle type de convention identique pour tous les délégataires ;

Considérant que les prises de compétences optionnelles concernant les eaux pluviales urbaines et la D.E.C.I ne sont pas envisagées par la CC ALF au 01/01/2026 ;

Considérant que la CC ALF arbitrera les souhaits de convention de délégation, si nécessaire, dans l'objectif d'obtenir une organisation cohérente et optimisée sur l'ensemble de son territoire ;

Considérant que la mise en place de secteurs d'interventions avec une représentation d'élus associés, supprime l'intérêt d'une signature d'une convention de délégation entre la CC ALF et un syndicat infra communautaire ;

Considérant qu'à défaut d'un positionnement de principe au 1er juillet 2024 de la part de notre collectivité, la CC ALF, en fonction des positionnements exprimés indiquera ses préférences de modalités d'exercice des compétences au Bureau d'Etude qui l'accompagne sur ce transfert.

Sur proposition de, M. le Maire,

Il vous est proposé :

D'approuver, pour la ou les compétence(s) exercée(s) sur son territoire par la CCALF, le mode de gestion souhaité (cocher le mode souhaité) :

063-216301424-20240701-26_06_2024_25-DE
Reçu le 01/07/2024
Publié le 01/07/2024

■ Pour le service d'assainissement collectif :

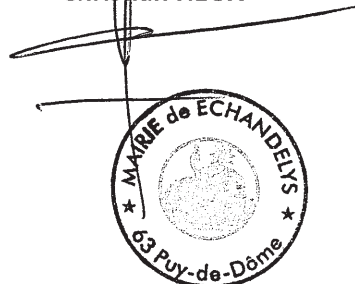
- ☒ Régie de la CC ALF via une convention de délégation d'exploitation à notre commune.
- ☐ Régie de la CC ALF via les propres moyens de cette dernière
- ☐ Régie de la CC ALF avec mise à disposition d'agents communaux
- ☐ D.S.P.

De charger M. le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX



AR Prefecture

063-216301424-20240701-26_06_2024_25-DE

Reçu le 01/07/2024

Publié le 01/07/2024

AR Prefecture

063-2163014
Reçu le 01/07/2024
Publié le 01/07/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ECHANDELYS

Séance du 26 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-six du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick,

Absents représentés : Mme RENAUDIAS Yvette, représentée par HEUX Christian,
Mme DEIJN Mélanie, représentée par FARON Marion

Absent : M. MORIN-LEBOURG Romuald

Madame CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire

OBJET : Adressage

Vu les délibérations n°12-10-2019-36 du 12 octobre 2019, et n° 17-03-2021-14 du 17 mars 2021, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier certains noms de voie pour correspondre à l'adressage effectivement mis en place.

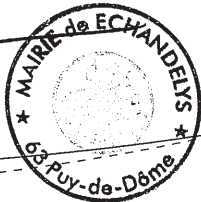
Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- de créer les voies :
 - Impasse des prés – Lieu-dit Chabreyras
 - Chemin des abeilles – Lieu-dit Le Buisson
 - Chemin de Roure – La Faye
- de modifier les libellés des voies :
 - Village de Deux-Frères : Route de Boisgrand remplacée par Rue de Boisgrand
 - Village du Mas : Rue des primevères remplacée par Impasse des primevères
 - Village du Mas : Rue des rivaux remplacée par Impasse des Rivaux

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Prefecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX



AR Prefecture

063-216301424-20240701-26_06_2024_26-DE

Reçu le 01/07/2024

Publié le 01/07/2024